



Extrait du Guide de l'épargne et des placements

<https://www.francetransactions.com/epargne/LDD.html>

LDDS 2018

- Livrets Epargne -



Date de mise en ligne : samedi 6 janvier 2018

Description :

LDDS (Livret Développement Durable Solidaire, ex. LDD) 2018 : livret épargne réglementé, le LDD est net d'impôt, taux, plafond, calcul d'intérêts... Baisse du taux à 0.75% au 1er août 2015 !

Copyright © Guide de l'épargne et des placements - Tous droits réservés

Livret Développement Durable Solidaire

LDDS : Livret développement durable solidaire

Le LDD pour Livret pour le Développement Durable, né au 1er janvier 2007, est le nouveau nom du CODEVI (Compte pour le Développement Industriel). Le LDD est un livret d'épargne réglementé, non fiscalisé. Les intérêts perçus sur le livret développement durable ne sont pas à déclarer sur sa feuille d'imposition. Mais l'aventure du LDD ne s'arrête pas là, puisqu'il est de nouveau renommé depuis le 1er janvier 2017.

2017 : Le LDD renommé en LDDS

Le LDD prend donc une orientation solidaire. Pour les épargnants, cela ne change rien.

- Financement des entreprises solidaires

Exit le financement des entreprises industrielles avec le Codevi, le développement durable est déjà passé de mode, la tendance c'est le solidaire ! Les fonds déposés pourront donc permettre en partie le financement d'entreprises solidaire. Une bonne nouvelle pour notre société.

- Mais c'est quoi une entreprise solidaire ?

Les entreprises concernées doivent être listées ESS (Economie Solidaire et Sociale). Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Concrètement elles contribuent à la création ou à la consolidation d'emplois pour des personnes en difficulté d'insertion professionnelle ou handicapées. Ainsi, peut bénéficier d'un financement entreprises solidaires, toute structure remplissant de façon cumulative les 3 critères suivants :

1. Toute association ou entreprise d'utilité sociale (chômeurs de longue durée, travailleurs handicapés...),
 2. Qui exerce une activité économique (Produit des biens ou services auxquels le marché reconnaît une réelle valeur d'usage),
 3. Et qui crée ou consolide des emplois (Maintenir des emplois menacés et contribuer à la qualité, la pérennité et la professionnalisation des emplois existants).
- Dons d'intérêts de la part des épargnants

D'un autre côté, les épargnants souhaitant effectuer des dons auprès d'associations caritatives d'une partie ou de la totalité de leurs intérêts perçus pourront le faire. Ces dons resteront de fait optionnels, et bénéficieront comme à ce

jour, de ristournes fiscales correspondantes.

Ces dons peuvent être effectués actuellement dès aujourd'hui sans pour autant que le placement épargne soit solidaire, il suffit de verser une partie de ses intérêts à une association caritative de son choix. C'est pourquoi, de notre point de vue, cela ne change strictement rien, le LDDS étant de fait un placement exonéré de tout impôt et tous prélèvement sociaux, nous cherchons encore l'intérêt d'une telle démarche.

LDDS

Le LDDS peut-être utilisé comme un livret épargne complémentaire du [Livret A](#) ou du [Livret Bleu](#).

LDDS : plafond des versements



Le plafond des versements sur le LDD est de 12 000 Euros depuis le 1er octobre 2012 © Fotolia.com/DR

Depuis le 1er octobre 2012, le plafond des versements sur le LDDS est de 12 000 Euros. Il était auparavant de 6 000 Euros.

LDDSS : en bref

- **Taux : 0.75% Net** depuis le 1er août 2015.
- **Plafond : 12 000 Eurosuros (A partir du 1er octobre 2012)**

LDDS : en détails

- Plafond du LDD : 12 000 Eurosuros (depuis le 1er octobre 2012),
- Dépôt minimal sur un LDD : 15 Eurosuros,
- Versement minimum par mois : 0 Eurosuros (versements libres),
- Taux de rémunération LDD : 0.75% à partir de août 2015,
- Fiscalité du LDD : Net d'impôts (non fiscalisé).

LDDS : Historique du taux du LDDS

[Taux du LDDS]

LDDS : nombre de comptes maxi

Le nombre maximum de livret développement durable par personne est de 1 et 1 seul, par adulte. Il ne peut pas être ouvert un LDDS au profit d'un enfant, alors que cela est possible pour le livret A. Un couple marié peut donc détenir seulement 2 comptes livrets développement durable solidaire au total.

LDDS : fiscalité

Le LDDS étant un [livret réglementé](#), non fiscalisé, tout comme le [livret A](#), les intérêts des livrets LDD ne sont pas à reporter sur la déclaration de revenus.

LDDS : Où ouvrir un LDDS ?

Le LDDS est distribué par l'ensemble du réseau bancaire.

LDDS : taux

Le taux du LDD est identique à celui du [livret A](#) ou [livret Bleu](#). Consultez [les taux des livrets réglementés](#) (Livret A, Livret B, etc)